Département des Deux-Sèvres

COMMUNE D'ARDIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce VI

PLAN DE ZONAGE N°1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire "Val de Gâtine" pour approbation en date du 23 Janvier 2018

Le Président, M. Jean-Pierre RIMBEAU

Echelle : 1 / 5 000 — Janvier 2018

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRET DE PROJET	APPROBATION
Elaboration	23/06/2008	07/12/2009	15/09/2010
Modification simplifiée n°1	23/02/2012		10/05/2012
Modification simplifiée n°2	16/02/2015		23/04/2015
Modification simplifiée n°3	07/09/2015		19/10/2015
Modification simplifiée n°4	27/06/2017		23/01/2018
Modification n°1	03/11/2016		23/01/2018

BUREAU D'ETUDES PARCOURS Architecture - Urbanisme - Paysage - Environnement
27 Rue de l'Abreuvoir 79500 MELLE Tel 05.49.27.05.12 Fax 05.49.27.05.29
E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

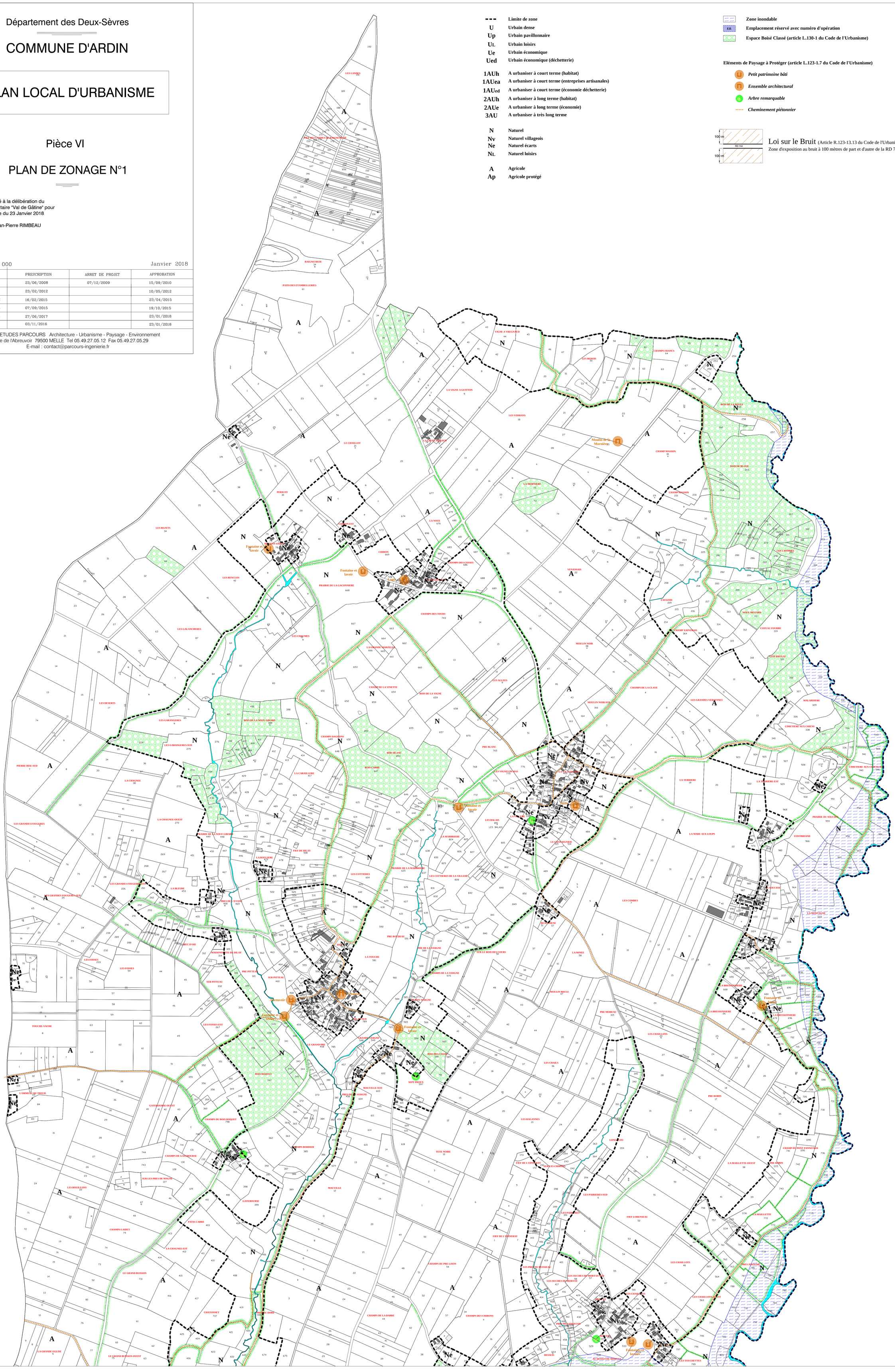

---	Limite de zone
U	Urbain dense
Up	Urbain pavillonnaire
U_L	Urbain loisirs
Ue	Urbain économique
Ued	Urbain économique (déchetterie)
1AUh	A urbaniser à court terme (habitat)
1AUea	A urbaniser à court terme (entreprises artisanales)
$1AU_{ed}$	A urbaniser à court terme (économie déchetterie)
2AUh	A urbaniser à long terme (habitat)
2AUe	A urbaniser à long terme (économie)
3AU	A urbaniser à très long terme
N	Naturel
Nv	Naturel villageois
Ne	Naturel écarts
N_L	Naturel loisirs
A	Agricole
Ap	Agricole protégé

Zone inondable

ER — Emplacement réservé avec numéro d'opération

Espace Boisé Classé (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de Paysage à Protéger (article L.123-1.7 du Code de l'Urbanisme)

Petit patrimoine bâti

Ensemble architectural

Arbre remarquable

Cheminement piétonnier

Loi sur le Bruit (Article R.123-13.13 du Code de l'Urbanisme)
Zone d'exposition au bruit à 100 mètres de part et d'autre de la RD 744